

Service instructeur
DIRT - SGP

3^{ème} Commission - N° 2006/V-3/23

Services consultés

DOF

DJU

RD 8bis II

Suppression du passage à niveau n° 3 à BRUNSTATT

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver le bilan de la concertation au titre de l'article L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, d'arrêter le programme de l'opération décrit au rapport, d'approuver les études d'avant-projet et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle du programme au montant de 19,93 M€ TTC, de solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la deuxième phase de ce programme, portant sur le passage inférieur à gabarit réduit et le carrefour giratoire avec l'avenue d'Altkirch, et de décider expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir.*

I - PREAMBULE

Par délibération du 27 août 2004, la Commission Permanente a confirmé que la maîtrise d'ouvrage du programme de suppression du passage à niveau n° 3 à BRUNSTATT est assurée par le Département, à l'exception de la maîtrise d'ouvrage du pont-rails qui sera assurée par RFF, a approuvé le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre et autorisé le Président à lancer la procédure de consultation correspondante.

Ce programme comportait deux phases :

- 1^{ère} phase : opération de réalisation du carrefour giratoire entre la rue Ashe et la rue de Dornach ;
- 2^{ème} phase : opération de réalisation du passage inférieur sous le canal et la voie ferrée et du carrefour avec l'avenue d'Altkirch.

Par délibération du 26 janvier 2005, la Commission Permanente a approuvé les études d'avant-projet du carrefour giratoire entre la rue de Dornach et la rue Ashe et fixé le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à 1 500 000 € TTC.

Les modalités de la concertation au titre de l'article L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, sur le projet d'aménagement de la suppression du passage à niveau n° 3 à BRUNSTATT sur la RD 8bis II ont été arrêtées par la Commission Permanente lors de sa séance du 10 juin 2005, après avis du Conseil Municipal de BRUNSTATT.

Par délibération du 19 mai 2006, la Commission Permanente a approuvé le bilan de la 1^{ère} phase de concertation sur les études préliminaires de l'opération de passage inférieur et autorisé le lancement des études d'avant-projet, en tenant compte des réponses apportées aux observations dans le rapport du Président du Conseil Général.

L'opération est inscrite au budget du Département sous la désignation : Programme n° AT11-2004.

II - DEROULEMENT DE LA CONCERTATION SUR LES ETUDES D'AVANT-PROJET

a) 1^{ère} phase :

Les dates de l'exposition et de la réunion publique relative à la concertation sur les études préliminaires ont été publiées dans l'Alsace et dans les DNA début janvier 2006 et affichées sur des panneaux disposés de part et d'autre du passage à niveau n° 3 sur la RD 8bis II entre le 6 janvier et le 2 février 2006.

L'exposition des études préliminaires avec registre de concertation et une notice précisant les dates et lieu de la réunion publique ont été mises à disposition du public durant 3 semaines, du 9 janvier 2006 au 30 janvier 2006, en mairie de BRUNSTATT.

La réunion de clôture de l'exposition publique a eu lieu le 1^{er} février 2006 à 20 heures dans la salle de l'espace St-Georges à BRUNSTATT.

b) 2^{ème} phase :

Les dates de l'exposition et de la réunion publique relative à la concertation sur les études d'avant-projet ont été publiées dans l'Alsace et dans les DNA fin mai 2006 et affichées sur des panneaux disposés de part et d'autre du passage à niveau n° 3 sur la RD 8bis II entre le 29 mai et le 21 juin 2006.

L'exposition des études d'avant-projet avec registre de concertation et une notice précisant les dates et lieu de la réunion publique ont été mises à disposition du public durant 3 semaines, du 29 mai 2006 au 21 juin 2006, en mairie de BRUNSTATT.

La réunion de clôture de l'exposition publique a eu lieu le 21 juin 2006 à 20 heures dans la salle de l'espace St-Georges à BRUNSTATT.

III - BILAN DE LA CONCERTATION

• **Bilan intermédiaire de la 1^{ère} phase de la concertation, portant sur les études préliminaires :**

Seize (16) personnes ont inscrit une remarque dans le registre d'enquête et deux lettres ont été jointes lors de la concertation sur les études préliminaires.

a) Remarques favorables :

- ✓ Six personnes approuvent le projet en faisant remarquer que les secours seront facilités.
- ✓ Sept personnes se prononcent favorablement à la solution de carrefour giratoire au niveau du carrefour Ste-Odile.

b) Propositions d'améliorations :

- ✓ Une demande de bien séparer les flux piétons et éclairer le passage inférieur.

Cette remarque est prise en compte. Dans le dossier détaillé, une barrière sépare les piétons des voitures et un éclairage des voies est prévu.

- ✓ Une demande de bien prévoir l'évacuation des eaux en cas d'orage.
- ✓ Une demande de prévoir un gabarit suffisant pour les ambulances.

Il est proposé de prendre en compte ces deux dernières remarques dans les études d'avant-projet, les pompes seront dimensionnées pour évacuer une pluie avec période de retour 50 ans.

Par ailleurs, suite à l'avis du 10 février 2006 du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le gabarit sera porté à 3,10 mètres permettant de répondre aux normes nouvelles des véhicules de secours aux personnes.

- ✓ Une demande de prévoir des aménagements urbains avenue d'Altkirch (trottoirs plus larges et parking).

Cette demande est prise en compte aux abords du carrefour seulement.

- ✓ Une demande de laisser le passage à niveau en fonction pour les cycles et piétons afin de réduire la longueur du détour surtout pour les piétons.

Cette demande est contraire à l'objet de l'opération qui est de supprimer le passage à niveau, cependant il est possible de réduire la longueur du parcours des piétons en réalisant un escalier entre la voie sur la berge Ouest et le passage inférieur piétons.

- ✓ Une proposition de réalisation d'une piste cyclable sur le chemin de halage du canal entre le Sud de BRUNSTATT et la gare.

Cette proposition déborde du cadre de ce projet, mais le projet permet un raccordement cyclable et piéton au chemin de halage.

- ✓ Une demande d'explication sur l'inclinaison des chaussées sous le canal.

La chaussée présente un dévers unique pour augmenter le confort au passage des virages.

c) Demands ne concernant pas l'opération et n'entraînant donc pas de réponse :

- ✓ Demande qu'il soit tenu compte d'un canal à grand gabarit.
- ✓ Demande que la voie J et un autre passage sur les voies et le canal soient réalisés à MULHOUSE.

Lors de la réunion publique les mêmes questions ont été abordées et les précisions suivantes ont été apportées :

- ✓ Des assurances ont été données concernant la nature parasismique des ouvrages, la préservation d'un platane remarquable, la prise en compte des remontées de nappe.

- ✓ Devant un public largement favorable au carrefour giratoire à la place du carrefour à feux Ste-Odile, il a été précisé que la vérification du fonctionnement sera affinée suite à un complément d'études de trafic à réaliser pour les études d'avant projet.
- ✓ La question de l'évolution du trafic a été abordée avec une perspective de réduction dans l'avenue d'Altkirch due aux aménagements nouveaux aux alentours et au développement des transports collectifs. Ces points seront précisés au cours des études d'avant projet.

En complément des modifications découlant de la concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et après vérification des épures de giration pour le croisement de deux véhicules avec remorques sous le passage inférieur, la largeur de la chaussée sera augmentée de 0,75 mètre.

d) Demande de la Commune de BRUNSTATT :

- ✓ Monsieur le Maire de BRUNSTATT demande que les nouveaux parkings prévus aux plans architecturaux relèvent de la maîtrise d'ouvrage départementale dans la mesure où ils concernent les délaissés des abords immédiats de l'ouvrage.

Une suite favorable a été donnée à cette requête.

• **Bilan de la 2^{ème} phase de la concertation, portant sur les études d'avant-projet :**

Quatre (4) personnes ont inscrit une remarque dans le registre d'enquête lors de la concertation sur les études d'avant projet.

Ces quatre remarques approuvent l'aménagement proposé.

Lors de la réunion publique les points suivant ont été abordés :

- ✓ Un participant a demandé que soit isolé le parcours piétons afin d'éviter aux piétons les nuisances du trafic automobile.

Réponse :

Le choix d'associer dans la même brèche les piétons et les voitures a été retenu pour éviter de confiner les piétons et les cyclistes dans un espace fermé et les exposer à un risque d'insécurité. De plus, les études préalables ont démontré qu'aucune autre solution de cheminement séparé n'était techniquement acceptable compte tenu de la nécessité de prise en compte des personnes à mobilité réduite.

- ✓ La question du devenir des itinéraires de transport en commun est notamment posée.

Réponse :

Suite à la création du tram-train, les itinéraires de transport en commun sont en cours de modification en prenant en compte le fait que le passage des bus dans le passage souterrain à gabarit réduit ne sera plus possible après la suppression du passage à niveau.

- ✓ Le dossier du chemin des Cordiers est abordé.

Réponse :

Il a été précisé que le projet prend en compte la mise en impasse prochaine par la Ville de Mulhouse du chemin des Cordiers. Le prolongement de la voie Sud vers le carrefour entre la rue Ashe et la rue de Dornach reste compatible avec le

projet présenté mais ne fait pas partie de l'opération de suppression du passage à niveau n° 3.

- ✓ La question des tags sur les parois de l'ouvrage est évoquée.

Réponse :

Un traitement anti-graphiti efficace sera appliqué sur toutes les surfaces de la trémie.

IV - PROGRAMME

Le programme consiste à supprimer le passage à niveau n° 3 classé parmi les plus dangereux de France et d'assurer de meilleures conditions de sécurité pour la liaison entre la partie Ouest de la Ville de MULHOUSE et le centre de BRUNSTATT pour les véhicules légers, jusqu'à une hauteur de 3,10 mètres, les cyclistes et les piétons.

Le programme comprend :

- la liaison routière piétonne et cycliste d'une longueur totale de 300 mètres environ, reliant le carrefour entre la rue de Dornach et l'avenue d'Altkirch, en face de l'église Ste-Odile, au carrefour giratoire entre la rue de Dornach et la rue Ashe ;
- l'aménagement en carrefour giratoire du carrefour entre la rue Ashe et la rue de Dornach ;
- le franchissement sous la voie ferrée MULHOUSE-BELFORT, ainsi que sous le canal du Rhône au Rhin par des ouvrages d'art ;
- l'aménagement en carrefour giratoire du carrefour entre la rue de Dornach et l'avenue d'Altkirch et de ses abords en parkings ainsi que le raccordement du chemin des Cordiers sur le carrefour giratoire entre la rue de Dornach et la rue Ashe ;
- tous les équipements hydrauliques et de sécurité nécessaires pour garantir une protection contre les montées de la nappe phréatique, les débordements de l'III et les pluies cinquantennales.

V - OPERATION

L'opération, 2^{ème} phase du programme définie ci-dessus, comprend tous les aménagements décrits dans ce programme, à l'exception de la 1^{ère} phase du programme portant sur l'aménagement du carrefour giratoire entre la rue Ashe et la rue de Dornach, qui est en cours de réalisation.

VI - AVANT- PROJET

Les principales caractéristiques de l'opération précitée sont les suivantes :

- Longitudinalement, l'ouvrage de franchissement est composé :
 - d'une rampe de 93,00 mètres, située côté avenue d'Altkirch et parallèle à cette dernière avec une pente maximum de 6 %,
 - d'un ouvrage inférieur sous les voies ferrées,

- d'un ouvrage inférieur sous le canal,
- d'une rampe de 149,00 mètres de long côté Rue Arthur Ashe avec une pente maximum de 5,7 %.

Le cheminement piéton est constitué de rampes pentées à 5 % maximum avec des paliers disposés tous les 10,00 m conformément aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique.

- Transversalement, le projet est composé :
 - d'une voie bidirectionnelle de 7,25 m de largeur et de hauteur libre minimum de 3,10 m,
 - d'une piste cyclistes de 3,00 m de largeur,
 - d'une piste piétons-handicapés de 1,80 m de largeur.

Le carrefour giratoire côté avenue d'Altkirch a un rayon extérieur de 12 m et une chaussée annulaire de 7 m de largeur.

VII - ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

L'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle du programme se décompose comme suit :

1^{ère} phase : opération « carrefour giratoire avec la rue Ashe en cours de réalisation » 1,50 M€ TTC
dont 0,18 M€ TTC pour les acquisitions foncières

2^{ème} phase : opération « passage inférieur sous le canal et la voie ferrée » :

▪ Travaux de la trémie sous le canal de la voie ferrée et de raccordement par carrefour giratoire à la rue d'ALTKIRCH 8,75 M€ TTC

▪ Maîtrise d'œuvre, contrôles travaux, sécurité et protection de la santé 1,17 M€ TTC

Sous total de la partie à maîtrise d'ouvrage départementale (hors acquisitions foncières) 9,92 M€ TTC

▪ Acquisitions foncières 0,55 M€ TTC

Sous total de la partie à maîtrise d'ouvrage départementale (y compris acquisitions foncières) 10,47 M€ TTC

▪ Travaux du pont rail, y compris maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et ralentissement des trains :

Sous total de la partie à maîtrise d'ouvrage RFF..... 7,96 M€ TTC

Soit un coût total de la 2^{ème} phase estimé à 18,43 M€ TTC

Total du programme estimé à 19,93 M€ TTC

23 OCT. 2006

VIII - FINANCEMENT

Le financement des études d'avant-projet et du dossier d'enquête publique a fait l'objet d'une convention dont la clé de répartition est la suivante :

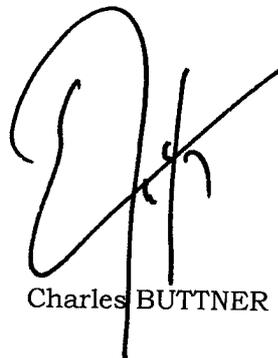
- 40 % Département,
- 30 % RFF,
- 15 % Etat,
- 15 % Région.

Les partenaires financiers du Département sont à nouveau sollicités pour la mise au point d'une convention de financement des travaux.

IX - CONCLUSION

En conclusion et en vue du lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation au titre de l'article L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme décrit au rapport ;
- arrêter le programme de l'opération et retenir la solution d'aménagement tels que décrits au rapport ;
- approuver les études d'avant-projet de la 2^{ème} phase du programme portant sur le passage inférieur à gabarit réduit et le carrefour giratoire avec l'avenue d'Altkirch ;
- fixer l'enveloppe financière prévisionnelle du programme au montant estimé en valeur de réalisation de 19,93 M€ TTC, dont 18,43 M€ pour la 2^{ème} phase, se répartissant en 9,92 M€ pour la partie à maîtrise d'ouvrage départementale (hors acquisitions foncières estimées à 0,55M€) et 7,96 M€ pour la partie à maîtrise d'ouvrage RFF ;
- proposer à l'Assemblée Départementale l'inscription d'une autorisation de programme complémentaire de 5,458 M€ sur le programme AT11-2004 portant sur la 2^{ème} phase du programme, dans le budget lors du vote de la DM 2 ;
- solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la 2^{ème} phase du programme, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme si nécessaire ;
- décider expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir.



Charles BUTTNER